

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 392 promotions.

n° 392

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

27 décembre 1912

Numéro JO

n° 194 du 01/01/1913

Date du numéro

1 janvier 1913

TEXTE INTÉGRAL

sont promus, pour compter du 1er janvier 1913. à la 1er classe de leur grade, les askaris de 2e classe : Abdi Obsié, de la police urbaine. Omar Saïd de la police urbaine ; Eban Schil, de la police rurale. Le sergent de la police urbaine Liban Ercy, gardien chef de la prison bénéficiera d'une prime d'ancienneté de 15 frs par mois.